le

**CDG 53 – Maison des collectivités**

**Monsieur le Président du conseil médical**

Secrétariat du conseil médical

Parc Tertiaire Cérès

21 rue Ferdinand Buisson - Bât. F

**53810 CHANGE**

**FICHE 1P : L’accident de service**

|  |  |
| --- | --- |
| **NATURE DES PIECES A FOURNIR** | **OBSERVATIONS** |
| **NOM – Prénom de l’agent :**      **Documents à fournir :**[ ]  Saisine de la collectivité indiquant de manière précise l’objet et les questions pour lesquelles il est nécessaire d’avoir un avis (prise en charge des périodes initiales et/ou de prolongation) [(*n° 01-D-FORM1P*)](https://www.cdg53.fr/document/01-d-form1p-formulaire-de-saisine-collectivite.docx)[ ]  Déclaration administrative de l’accident de service ou de trajet détaillant précisément les circonstances de celui-ci, datée et signée par l’agent,[ ]  R[apport hiérarchique « accident de service](https://www.cdc.retraites.fr/portail/IMG/pdf/Accident_de_service.pdf?cible=_employeur) » qui relate les circonstances exactes et détaillées de l’accident (il appartient à l’employeur de s’assurer de la réalité des faits. C’est le résultat d’une enquête administrative), (document téléchargeable sur le site de la CNRACL : [www.cdc.retraites.fr](https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=121))[ ]  Déclarations des témoins (le cas échéant),[ ]  Certificat médical initial de constat des lésions (volet 1 ou 2) et de prolongation le cas échéant. La transmission de ce certificat est obligatoire. Le certificat doit mentionner le siège et la nature des blessures,[ ]  Certificat de reprise du travail, si c’est le cas,[ ]  Certificat final descriptif de guérison ou de consolidation (qui peut être le même que le certificat de reprise s’il n’y a pas de soins après celle-ci),[ ]  Rapport écrit du médecin de prévention*,*[ ]  Expertise médicale par un médecin spécialiste agréé, |       |

|  |  |
| --- | --- |
| **En cas d’accident de trajet, ajouter :**[ ]  Plan précisant le trajet habituel et le trajet concerné,[ ]  Horaires de travail,[ ]  Durée normalement nécessaire pour effectuer le trajet, [ ]  Procès-verbaux de gendarmerie ou le rapport de police, éventuellement, [ ]  Dans le cas d’une interruption ou d’un détour lors du trajet, apporter des précisions sur les motivations de cette interruption ou du détour [ ]  Copie de l’ordre de mission, si l’agent était en mission, formation ...[ ]  [Rapport hiérarchique « accident de trajet »](https://www.cdc.retraites.fr/portail/IMG/pdf/Accident_de_trajet.pdf?cible=_employeur) **Pour un accident de service :*** Pensez à transmettre le certificat initial d’arrêt de travail au SPAT
* Pensez à transmettre la déclaration d’accident au SPAT
 |  |